

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 977

présenté par

M. Charles de Courson, M. Falorni, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,
Mme De Temmerman, Mme Dubié, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Simian

ARTICLE 18

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« immédiat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'immédiateté est une notion mal définie juridiquement et sujette à interprétation. Le mot « immédiat » dans cet article paraît donc inadapté. Il est proposé de le supprimer.